

TECHNIQUE D'ONGLE



Heures de formation:

La formation prescrite pour un technicien en soins des ongles doit comporter au moins 350 heures d'enseignement dispensées sur une période minimale de huit semaines par un instructeur agréé de technique en soins des ongles ou un instructeur agréé en esthétique.

Le stage est facultatif, mais devra être effectué ailleurs que dans l'école ou l'établissement de formation de l'étudiant, dans un salon autorisé, sous la surveillance directe d'un technicien d'ongle accrédité.

Les étudiants ne seront pas permis d'être employés en tant que technicien en pose d'ongle avant d'avoir complété les 350 heures requis et d'avoir reçu le diplôme de l'école.

Les étudiants doivent passer, avec succès, l'examen provincial à l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick afin d'obtenir l'accréditation en technique d'ongle.

Droits et cotisations:

Enregistrement: 30\$

Inscription en tant qu'étudiant: 45\$

Frais d'examen: 100\$

Permis: 55\$

TOTAL: 230\$